

2020_CT2_214

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Saint-Estève-Janson ZAC des Vergeras et de son affectation

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_214- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 16 novembre 2020

02_1_06

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Saint-Estève-Janson ZAC des Vergeras et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cohérence territoriale, planification, politique foncière, urbanisme et aménagement

■ Séance du 19 Novembre 2020

16333

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Saint-Estève-Janson ZAC des Vergeras et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il s'agit d'une opération d'aménagement d'une zone d'activités économiques dans le bassin du Val de Durance.

La réalisation de cette zone a été confiée à la SPLA dans le cadre d'une concession d'aménagement. Cette opération a permis de créer plus de 4 ha de terrains à bâtir à destination d'entreprises artisanales. Les travaux de viabilisation sont achevés et la commercialisation de l'opération est en cours.

L'opération étant bientôt achevée, il s'agit d'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme en fonction de la dernière participation à verser à la SPLA et en tenant compte des audits réalisés dans le cadre de la labellisation HQE.

Les phases de l'opération restent inchangées. La concession s'achève en 2023 et le dernier audit aura lieu en 2024.

L'opération d'investissement Saint Estève Janson ZAC des Vergeras d'un montant initial de 1 518 400 € T.T.C. doit être augmentée de + 60 000 € T.T.C., et ainsi porter le montant total de l'opération à 1 578 400 € T.T.C.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_214-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 034-2692/17/CM du Conseil de la Métropole du 19 octobre 2017 portant modification d'AP/CP, Budget principal Métropolitaine, Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 60 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI3203AP Saint Estève Janson ZAC des Vergeras.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de + 60 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI3203AP Saint Estève Janson ZAC des Vergeras.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI3203AP Saint Estève Janson ZAC des Vergeras pour un montant + 60 000 € T.T.C

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit

DI3203AP Saint Estève Janson ZAC des Vergeras

Montant initial de l'AP : 1 518 400 € T.T.C. Révision de l'AP : + 60 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 1 578 400 € T.T.C

Déjà financé : 1 277 378.42 € T.T.C

CP 2020 (BS compris) : 45 000 € T.T.C.

CP 2022 : 45 000 € T.T.C.

CP 2024 : 50 000 € T.T.C

CP 2021 : 45 000 € T.T.C

CP 2023 : 114 000 € T.T.C

CP 2025 : 2 021.58 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Commande publique,
Transition écologique et énergétique,
Aménagement, SCOT et planification

Pascal MONTECOT

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Saint-Estève-Janson ZAC des Vergeras et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_214-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020